

Banlieues : vers une aide à l'emploi mieux calibrée



Florian Mayneris*, économiste, professeur à l'ESG-UQAM de Montréal (Canada)

ENTRETIEN L'économiste Florian Mayneris revient sur les nouveaux emplois francs, dont l'expérimentation est lancée depuis un mois.

Le 1^{er} avril dernier, l'expérimentation des nouveaux emplois francs a été lancée pendant un an, dans 194 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) [1]. Le gouvernement affiche ainsi sa volonté « d'aider les personnes, et non les territoires ». Est-ce une démarche pertinente, selon vous ?

C'est une opposition un peu artificielle, car les obstacles rencontrés par les résidents des QPV ont en partie une dimension spatiale (éloignement des emplois, discriminations liées à l'adresse...). Néanmoins, ces emplois francs ont le mérite de clarifier les objectifs, en visant l'accès à l'emploi, où qu'il soit, et non, comme dans le cas des zones franches urbaines (ZFU), à la fois la création d'emplois, la création d'activité et la revitalisation des quartiers prioritaires.

Instaurées en 1996, les ZFU entendaient encourager l'installation d'entreprises dans les QPV par la mise en place d'exonérations fiscales et sociales, en partie conditionnées à l'embauche de résidents de ces

“ Les nouveaux emplois francs ont au moins le mérite de clarifier les objectifs, en visant l'accès à l'emploi, où qu'il soit ”

quartiers. Leur bilan est décevant. Elles ont certes attiré un certain nombre d'entreprises vers les quar-

tiers défavorisés, mais il s'agissait pour l'essentiel de déplacements, avec des effets d'aubaine importants.

De plus, ces installations étaient souvent provisoires : les entreprises repartaient quand cessaient les aides à taux plein. Si bien que l'effet sur l'emploi des résidents a été très faible, en particulier pour les habitants peu ou pas diplômés. Au final, le dispositif a été transformé en 2015 de manière beaucoup plus restrictive en « ZFU territoires-entrepreneurs ».

Une première version d'emplois francs a été mise en place en 2013-2014, mais ce fut un échec : moins de 300 contrats ont été signés...

La conjoncture morose n'a sans doute pas aidé. Mais on peut également se demander si le dispositif était bien calibré. L'aide de 5 000 euros par CDI, versée sur deux ans, était-elle suffisante ? D'autant que les critères d'éligibilité étaient très restrictifs : la personne recrutée devait avoir moins de 30 ans, chercher un emploi depuis au moins un an...

Il est difficile de savoir a priori si l'augmentation du montant de l'aide et l'élargissement des critères produiront de meilleurs résultats. C'est pourquoi le fait de les expérimenter

est bienvenu. En tout cas, cette nouvelle version semble mieux à même que les dispositifs type ZFU de lutter contre les discriminations sur le marché de l'emploi rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires.

En revanche, l'impasse est toujours sur les problèmes de qualification des habitants des QPV, souvent peu, voire pas diplômés. On pourrait, par exemple, imaginer des dispositifs spécifiques d'alternance pour agir à la fois sur la formation et sur l'insertion professionnelle, ce qui aurait beaucoup plus de sens.

■ Propos recueillis par Xavier Molénat



Clichy-sous-Bois (93). La question du déficit de qualification des habitants des QPV reste entière.

* A publié, avec Miren Lafourcade, *En finir avec les ghettos urbains ?*, Editions Rue d'Ulm, 2017.

[1] Une aide financière au maximum de 5 000 euros par an sur trois ans pour un contrat à durée indéterminée (CDI) et de 2 500 euros par an sur deux ans pour un contrat à durée déterminée (CDD) sera versée pour toute embauche d'un demandeur d'emploi résidant dans l'un de ces QPV.